

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

*Secrétariat Général*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SOUS-DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE  
ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DU PERSONNEL

BUREAU DES POLITIQUES SOCIALES ET DU HANDICAP

Affaire suivie par :  
Carole GAILLARD  
Tél : 01.40.57.90.78

N° 12-001234-D

Paris, le 13 janvier 2012.

Le ministre de l'Intérieur, de l'Outre mer,  
des Collectivités Territoriales et de  
l'Immigration

à

- Mesdames et Messieurs les Préfets  
de métropole et d'outre-mer
- Monsieur le Haut-Commissaire de la  
République  
en Nouvelle-Calédonie
- Monsieur le Haut-Commissaire de la  
République  
en Polynésie française
- Monsieur le Préfet,  
Administrateur supérieur des Iles Wallis et  
Futuna

Secrétariat Général

*Ajuali*

**Objet :** Recomposition des commissions locales d'action sociale - CLAS

Par courrier du 29 septembre 2011, je vous ai adressé l'arrêté-type relatif aux commissions locales d'action sociale (CLAS), pris après avis de l'assemblée plénière de la Commission Nationale d'Action Sociale (CNAS), le règlement intérieur-type de la CLAS ainsi que la circulaire d'application, afin de procéder à la recomposition de votre instance.

Lors de l'assemblée plénière de la CNAS qui s'est tenue le mercredi 11 janvier dernier, sous la présidence du directeur de cabinet du Ministre, un point d'information sur la recomposition des CLAS a été présenté. Il ressort de ce recensement qu'un nombre encore trop important de commissions locales ne sont pas encore installées et n'ont pas encore engagé leurs travaux.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir procéder à l'installation de votre instance d'ici la fin du mois de février 2012, et de me rendre compte, sous le timbre de la DRH (SDASAP) de la bonne exécution de cette consigne.

.../...



A cet égard, je vous invite à veiller à la bonne application des textes en vigueur lors de la constitution des bureaux et des groupes de travail, notamment. Précisément et conformément aux textes précités, je vous rappelle que l'ensemble des membres de l'instance (titulaires et suppléants) a vocation à siéger dans les groupes de travail créés au sein de la CLAS.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Préfet, Secrétaire général,



Michel BART